



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@ae_fm.mbteach.org
Site Web: ae_fm-mts.ca

Procès-verbal de la réunion du conseil général du 6 mai 2026
au Centre scolaire Léo-Rémillard

- 1) Ouverture de la réunion
 - a. Début de la réunion à 17h30.
- 2) Mot de bienvenue et reconnaissance des terres autochtones
- 3) Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2026
 - a.
que l'ordre du jour du 6 mai 2026 soit adopté tel que modifié tel que modifié. ADOPTÉE
- 4) Présentation du procès-verbal du 26 février 2026
 - a.
que le procès-verbal du 26 février 2026 soit adopté tel que modifié ADOPTÉE
- 5) Rapport de la présidence
 - a. Voir le rapport de la présidence en annexe.
 - b.
que le rapport de la présidence soit adopté. ADOPTÉE
- 6) Rapport de la vice-présidence
 - a. Voir le rapport de la vice-présidence en annexe.
 - b.
que le rapport de la vice-présidence soit adopté. ADOPTÉE
- 7) Rapports financiers
 - a. Voir les rapports financiers de février et mars 2026 en annexe.
 - b.
que les rapports financiers de juin, février et mars 2026 soient adoptés. ADOPTÉE
 - c.
que les états financiers vérifiés pour l'année 2024-2025 soient adoptés. ADOPTÉE
- 8) Rapport des présidences des comités permanents
 - a. **Comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants (ad hoc)**
 - i. Voir le rapport du comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants en annexe.



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@ae_fm.mbteach.org
Site Web: ae_fm-mts.ca

ii.

que le rapport du comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants soit adopté.

ADOPTÉE

b. Comité des avantages sociaux des employés

i. Voir le rapport du comité des avantages sociaux des employés en annexe

ii.

que le rapport du comité des avantages sociaux des employés soit adopté.

ADOPTÉE

c. Comité de bien-être économique

i. Voir le rapport du comité de bien-être économique en annexe

ii.

que le rapport du comité de bien-être économique soit adopté.

ADOPTÉE

d. Comité des finances publiques

i. Voir le rapport du comité des finances publiques en annexe

ii.

que le rapport du comité des finances publiques soit adopté.

ADOPTÉE

e. Comité de perfectionnement professionnel

i. Voir le rapport du comité de perfectionnement professionnel en annexe.

ii.

que le rapport du comité de perfectionnement professionnel soit adopté.

ADOPTÉE

f. Comité des statuts et politiques

i. Voir le rapport du comité des statuts et politiques en annexe

ii.

que le rapport du comité des statuts et politiques soit adopté.

ADOPTÉE

g. Comité des questions autochtones

i. Voir le rapport du comité des questions autochtones en annexe.

ii.

que le rapport du comité des questions autochtones soit adopté.

ADOPTÉE

h. Comité d'équité et justice sociale

i. Voir le rapport du comité d'équité et justice social en annexe.

ii.

qu'il soit résolu que le nom Associa on manitobaine du personnel enseignant francophone (AMPEF) soit officiellement retenu pour remplacer Association des éducatrices et éducateurs franco-



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

manitobains (AÉFM) et que la présidence soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de mettre en œuvre ce changement de nom, incluant, sans s'y limiter, la mise à jour des documents officiels, des politiques, des statuts, ainsi que des registres administratifs et légaux, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii.

qu'il soit résolu que les éléments graphiques présentés soient la base de l'identité visuelle officielle de l'AMPEF.

ADOPTÉE

iv.

que le rapport du comité d'équité et justice sociale soit adopté

ADOPTÉE

9) Affaires nouvelles

a. Bourses de l'AEFM

La date limite pour les bourses a été reportée au 15 mai 2026 afin d'encourager les demandes. Un courriel sera envoyé aux membres qui occupent un poste de counseling dans les écoles afin d'en faire la promotion.

10) Correspondance en annexe

- a. Lettre rétroactions à l'ébauche du budget
- b. Lettre de la CSFM pour donner suite aux rétroactions au budget
- c. Lettre pour donner suite à l'erreur T4

11) Date de la prochaine réunion du conseil général

26 mai

12) Levée de la séance à 19h02

Compte-rendu de Jonas Desrosiers



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@aefm.mbteach.org
Site Web: aefm-mts.ca

Motions passées lors de la réunion de la réunion du conseil général du 6 mai 2026
au Centre scolaire Léo-Rémillard

- 1)
que l'ordre du jour du 6 mai 2026 soit adopté tel que modifié tel que modifié. ADOPTÉE
- 2)
que le procès-verbal du 26 février 2026 soit adopté tel que modifié ADOPTÉE
- 3)
que le rapport de la présidence soit adopté. ADOPTÉE
- 4)
que les rapports financiers de juin, février et mars 2026 soient adoptés. ADOPTÉE
- 5)
que les états financiers vérifiés pour l'année 2024-2025 soient adoptés. ADOPTÉE
- 6)
que le rapport du comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants soit adopté. ADOPTÉE
- 7)
que le rapport du comité des avantages sociaux des employés soit adopté. ADOPTÉE
- 8)
que le rapport du comité de bien-être économique soit adopté. ADOPTÉE
- 9)
que le rapport du comité des finances publiques soit adopté. ADOPTÉE
- 10)
que le rapport du comité de perfectionnement professionnel soit adopté. ADOPTÉE
- 11)
que le rapport du comité des statuts et politiques soit adopté. ADOPTÉE



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
463 Rue Sabourin, CP 732, St. Pierre-Jolys, MB, R0A 1V0
Téléphone : (204) 470-9336
Courriel : president@ae_fm.mbteach.org
Site Web: ae_fm-mts.ca

12)

que le rapport du comité des questions autochtones soit adopté.

ADOPTÉE

13)

qu'il soit résolu que le nom Association manitobaine du personnel enseignant francophone (AMPEF) soit officiellement retenu pour remplacer Association des éducatrices et éducateurs franco-manitobains (AÉFM) et que la présidence soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de mener en œuvre ce changement de nom, incluant, sans s'y limiter, la mise à jour des documents officiels, des politiques, des statuts, ainsi que des registres administratifs et légaux, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14)

qu'il soit résolu que les éléments graphiques présentés soient la base de l'identité visuelle officielle de l'AMPEF.

ADOPTÉE

15)

que le rapport du comité d'équité et justice sociale soit adopté

ADOPTÉE